



**Vous vous posez la question de...**

## **Produire des truffes en réalisant une plantation truffière ...et obtenir une aide financière**

### **✓ Les avantages**

- Une expertise dans le domaine trufficole.
- Un conseil pertinent sur les choix techniques.
- Un service efficient pour la réalisation du dossier administratif.
- Un accompagnement dans le respect des conditions d'éligibilité.

### **✓ Les modalités**

- Intervenants : Ingénieur spécialisé de la Chambre d'agriculture du Gard et Secrétaire du Syndicat des Producteurs de Truffes du Gard.
- Durée de la prestation (suivant dimension du projet) :
  - Diagnostic : 30 min à 2 h
  - Accompagnement - Suivi post conseil : 2 h
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation individuelle.
- Lieu : Chambre d'Agriculture à Uzès et sur le terrain.

### **✓ Les documents remis**

- La liste des pépiniéristes agréés.
- Les modalités de prélèvement d'échantillon de sol et la liste des laboratoires d'analyses (non exhaustive).
- Un dossier vierge à constituer ensemble.
- Une copie à la demande des pièces constitutives du dossier.



### **Votre contact**

**Bernard Assenat**  
**Responsable Equipe Diversification**  
04 66 22 58 36  
06 23 65 11 21  
Fax. 04 66 59 68 52  
bernard.assenat@gard.chambagri.fr



### **Votre projet**

- Vous souhaitez être accompagné(e) sur vos choix de réalisation d'une truffière dans le respect du cahier des charges d'octroi des aides financières du Conseil Régional et du Conseil Général.

### **Notre proposition**

- Une information exhaustive pour l'accession aux aides financières.
- Un diagnostic pour révéler la potentialité de vos choix parcellaires.
- Une expertise technique sur la mise en œuvre de votre truffière.
- Une mise en perspectives sur le montant des aides envisageables pour votre projet.

### **Notre méthode**

- Une proposition de rendez vous.
- La réalisation d'un entretien « face à face ».
- La réalisation d'un pré-diagnostic sur la base d'une analyse de sol et d'un outil cartographique.
- Une vérification de la conformité du projet au cahier des charges.
- La Réalisation du dossier de demande auprès du Conseil régional et du Conseil Général.
- L'envoi du dossier de demande d'aide.

### **Notre engagement**

- Vous accompagner dans la réalisation du dossier administratif et financier
- Mettre à votre disposition l'ensemble des éléments pour faire aboutir votre projet.
- Un conseil d'expert spécialisé et indépendant des firmes.

**Retournez l'ensemble de nos prestations sur  
[www.gard.chambre-agriculture.fr](http://www.gard.chambre-agriculture.fr)**

**Avec le soutien financier de**

